

## CONSEIL MUNICIPAL LORIOI

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOI aura lieu le :

**Lundi 30 mai 2016 à 18 heures 30  
à la Mairie de LORIOI**

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Information	<b><u>Rapport d'activité police municipale/gendarmerie</u></b>	⇒	Jacques FAYOLLET
Délibérations	<b><u>Personnel communal :</u></b> *avancements de grade *transformation d'un poste	⇒	Pierre LESPETS
Délibérations	<b><u>Immeuble 93, 95 avenue de la République :</u></b> * réhabilitation * dotation de soutien à l'investissement public	⇒ ⇒	David VIGUIER Martine MARIN
Délibération	<b><u>V.R.D. lotissement Les Lutins</u></b>	⇒	Jean-Marc PEYRET
Délibérations	<b><u>Modifications du P.L.U. :</u></b> *giratoire RN7 *entretien des rivières et des ouvrages hydroélectriques	⇒	Catherine JACQUOT
Délibération	<b><u>Participation DAH/Seringa</u></b> : avenant	⇒	Jacques FAYOLLET
Délibération	<b><u>Contrat de ville</u></b> : demande de subvention	⇒	Catherine JACQUOT
Délibération	<b><u>Produits des amendes de police</u></b>	⇒	Jacques FAYOLLET
Délibération	<b><u>Logements communaux</u></b> : forfait eau	⇒	Martine MARIN
Délibération	<b><u>Créances irrécouvrables - année 2016</u></b>	⇒	Martine MARIN
Délibération	<b><u>Transfert du lieu Multi-accueil familial de Livron à la CCVD</u></b>	⇒	Hanna FAURIEL
Délibération	<b><u>SISPD</u></b> : dissolution	⇒	Claude AURIAS
Délibération	<b><u>Convention de partenariat</u></b> : bibliothèque de Loriol et médiathèque départementale de la Drôme	⇒	Hanna FAURIEL
Information	<b><u>Ex garage Lavergne</u></b>	⇒	Claude AURIAS
Information	<b><u>Compte rendu du Comité Technique</u></b>	⇒	Claude AURIAS

COMpte RENDU DEFINITIF  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
30/05/2016

\*\*

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/05/2016

**Présents** : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Christophe GAVARIN, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Martine MARIN, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Béatrice REYMOND-LEBRUN (en partie), Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Thomas DUC, Mesdames Christina REBOULET, Isabelle JAUBERT,

**Absente** : Lucette RODILLON

**A été élu secrétaire de séance** : David VIGUIER

\*\*

**Ordre du jour** :

- Rapport d'activité police municipale/gendarmerie
- Personnel communal : avancements de grade, transformation de poste
- Immeuble 93, 95 avenue de la République : réhabilitation, dotation de soutien à l'investissement public
- V.R.D. lotissement les Lutins
- Modifications du P.L.U. : giratoire RN7, entretien des rivières et des ouvrages hydroélectriques
- Participation DAH/Seringa : avenant
- Contrat de ville : demandes de subvention
- Produits des amendes de police
- Logements communaux : forfait d'eau
- Créances irrécouvrables – année 2016
- Transfert du lieu multi-accueil familial de Livron à la CCVD
- SISPD : dissolution
- Convention de partenariat : bibliothèque de Loriol et médiathèque départementale de la Drôme
- Ex garage Lavergne
- Compte-rendu du Comité Technique

\*

Monsieur le Maire constate en début de séance après comptage la présence de 25 élus et 3 procurations et vers la fin de la séance 24 élus et 4 procurations.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40.**



Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. Après discussion et précisions, l'assemblée communale a approuvé également à l'unanimité le compte rendu modifié du précédent conseil.

### **Rapport d'activité police municipale/gendarmerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la collaboration étroite et efficace entre la gendarmerie, la police municipale et les élus Loriolais ; cette collaboration se manifeste notamment dans le cadre d'une rencontre régulière (mensuelle).

M. Fayollet, adjoint au maire chargé de la sécurité, rappelle l'engagement de l'équipe municipale de présenter à l'assemblée communale un rapport annuel sur les activités des services de la police municipale et de la gendarmerie de Loriol.

- Pour le service de la gendarmerie, M. le lieutenant Ballet, commandant de la communauté de Brigades de Loriol, présente :
  - l'unité : situation et environnement géographique, effectifs, matériels, environnement humain (population, catégories socio-professionnelles), environnement économique
  - le bilan d'activités : type de missions
  - le bilan de la délinquance : délinquance de proximité, atteintes aux biens, atteintes à l'intégrité physique, cambriolages, vols de véhicules, dégradations
  
- Pour le service de la Police municipale, M. Denis CHANAL, Brigadier-chef principal du service rappelle :
  - le rôle du service de la police municipale : sécurité, tranquillité, salubrité publique
  - les moyens humains : 3 agents de terrain, 1 agent administratif
  - les équipements et matériels : jumelles eurolaser, alcotest électronique, cinémomètre préventif, véhicules de services, VTT, système radio, ensemble portatif d'alerte.
  - la prévention qui occupe environ 60% du temps de travail : surveillance de l'entrée et de la sortie des écoles, l'opération tranquillité vacances, la fourrière animalière, les cérémonies et manifestations, les marchés, les bâtiments communaux, les patrouilles de nuit, les patrouilles inopinées
  - La vidéoprotection

L'utilisation du système de vidéoprotection fait l'objet de réflexions et précisions particulières au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire relève la qualité du partenariat police/gendarmerie et adresse à ces deux partenaires, au nom de l'assemblée communale, de vifs remerciements pour le travail accompli.

### **Personnel communal – avancements de grade année 2016 (055)**

Monsieur Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint chargé du personnel communal, présente les propositions d'avancements de grade faites auprès de la commission administrative paritaire intercommunale à l'issue de l'entretien annuel d'évaluation du personnel pour l'année 2016. Ladite commission a formulé des avis positifs pour six agents. Les conseillers décident de créer six nouveaux postes correspondant aux nouveaux grades. Monsieur le Maire est chargé de procéder aux nominations sur lesdits postes.

**VOTE UNANIME**

### **Personnel communal : transformation de poste (056)**

Monsieur Lespets informe du prochain départ à la retraite d'un agent affecté à la cantine scolaire J.J Rousseau et propose que sa remplaçante soit nommée sur un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et de porter le nombre d'heures affecté audit poste qui était à 26h, à 28 heures par semaine. Les élus acceptent d'une part la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26h) et d'autre part la création d'un poste d'adjoint

technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h). Monsieur le Maire est chargé de procéder à la nomination correspondante.

**VOTE UNANIME**

**Réhabilitation de l'immeuble situé 93, 95 avenue de la République (57)**

Monsieur Viguier, conseiller municipal délégué, expose les travaux de réhabilitation de l'immeuble nécessaires pour la création de logements et d'un commerce. Suite à des interrogations de l'opposition municipale, des précisions sont apportées quant à la nature des travaux, au partenariat et au calendrier de réalisation. Actuellement ce dossier est au stade de l'avant-projet sommaire ; le projet définitif sera présenté prochainement. Ces travaux nécessitant différentes autorisations d'urbanisme, Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué est autorisé à signer ces autorisations pour les travaux prévus.

**VOTE UNANIME**

**Aménagement immeuble situé 93, 95 avenue de la République – dotation de soutien à l'investissement public local 2016 (058)**

Madame Marin, adjointe au maire chargée des finances, propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de cet immeuble consistant en la création d'un local commercial de type alimentation générale au rez-de-chaussée et de logements à l'étage. Le conseil municipal accepte le projet d'aménagement et décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'Etat de soutien à l'investissement public local 2016 à hauteur de 25% du coût des travaux estimé à la somme de 450 000 €. Pour obtenir le versement de la subvention, l'opération doit être engagée avant la fin de l'année 2016.

Sur interrogation de Mr Delbet, Mr le Maire et Mr Macak apportent des précisions au sujet du projet de création du commerce de proximité au rez-de-chaussée.

**VOTE UNANIME**

**Cession de la voirie du lotissement les Lutins – parcelle cadastrée section ZX n° 676 (059)**

Monsieur Peyret, adjoint au maire chargé des VRD, présente la demande de l'association syndicale du lotissement des Lutins de céder à la commune, à l'euro symbolique, la voirie et les réseaux du lotissement. Au vu des travaux de mise en conformité des réseaux réalisés par ladite association, l'assemblée accepte la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZX n° 676. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à l'acquisition et à l'incorporation de cette parcelle dans le domaine public sous réserve de l'absence de contentieux.

**VOTE UNANIME**

**Modification du tracé de l'emplacement réservé n°12 (060)**

Après avoir entendu les motifs de modification du tracé de l'emplacement réservé n°12 (création d'un giratoire RN7 aux Crozes), présentés par Mme Jacquot, adjointe chargée de l'urbanisme, le Conseil municipal approuve le dossier de modification simplifiée du P.LU.

Il s'agit, en l'espèce, de réduire le dimensionnement dudit giratoire afin de permettre l'extension d'un bâtiment commercial situé en zone d'activités des CROZES.

Cette modification n'a pas fait l'objet d'observation lors de l'enquête publique. La délibération sera affichée pendant un mois en mairie et deviendra exécutoire dès réception en préfecture.

**VOTE UNANIME**

### **Modification du P.L.U relative à la concession hydroélectrique (61)**

Madame Jacquot propose d'apporter quelques modifications mineures sur le règlement du P.L.U afin de permettre au gestionnaire de la concession hydroélectrique de procéder aux travaux nécessaires par ses activités sous réserve de ne pas détruire les milieux naturels.

Mr Lespets précise notamment que le lit de la rivière Drome va faire l'objet d'opérations de désengrèvement, suivies de stockage provisoire de matériaux à proximité. L'assemblée décide d'engager la procédure de modification simplifiée du PLU qui sera approuvée lors d'un prochain conseil après mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner des remarques sur ledit projet de modification simplifiée du P.L.U.

En réponse à Mme Rougny, Mme Jacquot se montre rassurante vis-à-vis des associations oeuvrant pour la défense du patrimoine paysager sur la commune et confirme que le Bois de Lagier n'est pas concerné par d'éventuelles constructions de la CNR.

**VOTE UNANIME**

### **Rénovation urbaine la Maladière – avenant n°3 modifié – DAH (62)**

Monsieur Fayollet, maire adjoint chargé des travaux communaux, rappelle la délibération en date du 25 janvier dernier approuvant l'avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation urbaine de la Maladière, fixant la participation financière communale 2016 à hauteur de 300 000 €. Monsieur Fayollet informe d'une réduction de la participation financière communale convenue avec Drôme aménagement habitat.

Suite à une interrogation de Mr Gavarin, Mme Marin précise que ce crédit budgétaire sera transféré, par décision modificative, sur d'autres dépenses « ciblées » lors de la préparation budgétaire du début d'année.

Il est proposé à l'assemblée qui l'accepte d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau avenant n°3 remplaçant le précédent qui fixe le montant de la participation financière communale à la somme de 200 000 € au titre de l'année 2016.

**VOTE UNANIME**

### **Contrat de ville – demandes de subvention (63)**

Madame Jacquot, adjointe au maire chargée de l'urbanisme, informe que le contrat de ville « Cœur de Lorient » répond aux problématiques identifiées comme prioritaires dans différents axes : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Les actions proposées aux partenaires financiers doivent faire l'objet d'une demande de subvention. Dans le cadre de la programmation 2016 dix actions ont été retenues, la commune de Lorient en propose deux : l'aide au permis de conduire en échange d'un engagement citoyen et la participation à la réalisation du projet du parc Gaillard.

Sur demandes de Mr Malsert et de Mme Rougny, Mme Jacquot précise certains éléments de procédure (critères de choix des bénéficiaires notamment...) et informe qu'un bilan d'actions réalisées (ou en cours) sera présenté prochainement à l'assemblée, comme l'avaient été initialement les fiches actions.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer les deux demandes de subvention pour les deux projets cités.

**VOTE UNANIME**

### **Produits des amendes de police – affectation sécurité routière (64)**

Monsieur Fayollet, maire-adjoint chargé de la sécurité, informe de la délibération de la commission permanente du conseil départemental portant répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière. Une dotation de 2 250 euros pourrait être attribuée à la commune sous réserve que celle-ci s'engage à réaliser des travaux relatifs à la sécurité routière, à hauteur de ce chiffre. L'assemblée s'engage à effectuer des travaux de signalisation routière dans l'année 2016 et sollicite la subvention potentielle.

**VOTE UNANIME**

### **Logements communaux – consommation d'eau - facturation (65)**

Madame Marin rappelle la délibération n° 037/2003 fixant la consommation d'eau à 55 m3 par personne occupant un logement communal ainsi que celle n° 120/2015 la diminuant à 30 m3 par occupant de la maison des anciens. Il est proposé à l'assemblée d'étendre ce dispositif à l'ensemble des logements non équipés d'un compteur d'eau et occupés dans le cadre de baux locatifs. Ce dispositif est accepté à compter de la refacturation 2016, la consommation d'eau retenue par occupant sera de 30 m3 pour tout logement communal non équipé d'un compteur d'eau et occupé dans le cadre d'un bail locatif.

**VOTE UNANIME**

### **Créances irrécouvrables (66)**

Madame MARIN, adjointe chargée des finances, présente une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 2028.22 € émise par le Trésorier de la commune sur des recettes liées à divers services municipaux (cantine, aire d'accueil, place de stationnement ...). Suite à l'interrogation de Mr Malsert, Mr Lespets précise la nature de certaines recettes non encaissées et expose la procédure mise en place afin d'optimiser lesdites recettes.

**25 + 03 VOTANTS : POUR 27 ABSTENTION 01**

### **Petite enfance. Transfert du lieu multi-accueil familial de Livron : approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) (67)**

Madame Fauriel, adjointe au maire chargée de la régie socioculturelle, expose que dans le cadre de la compétence enfance de la communauté de communes du Val de Drôme, la commune de Livron a sollicité le transfert du lieu multi-accueil familial de Livron (LMAF) à la CCVD. Ce service n'étant pas intercommunal, la commission locale d'évaluation du transfert des charges, composée de membres désignés par les conseils municipaux, a dû se réunir le 10/02/2016 afin d'évaluer le coût du transfert. Lors de cette réunion, elle a approuvé un rapport d'évaluation qui a conclu favorablement à un transfert de charges et de ressources de la commune. Ce rapport a été adressé aux communes qui doivent délibérer sur ce projet dans les trois mois à compter de leur saisine. L'assemblée approuve le rapport de la CLETC concernant le transfert du LMAF de Livron à la CCVD et autorise ledit transfert.

**VOTE UNANIME** (départ de Mme Reymond-Lebrun qui donne procuration)

### **SISPD : dissolution (68)**

Monsieur le Maire informe du choix du représentant de l'Etat qui conformément à la loi NOTRe propose la dissolution du syndicat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance du secteur Livron-Loriol inscrit dans le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Drôme (arrêté préfectoral du 25 mars 2016). Monsieur le Maire rappelle d'une part que la suppression de ce syndicat compromettrait le fonctionnement du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et d'autre part que la communauté de communes du Val de Drôme n'a pas la compétence prévention de la délinquance.

L'assemblée communale note qu'une commune dudit SISPD s'est déclarée favorable à la dissolution !!!!!!!

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte d'émettre à nouveau un avis défavorable au projet de M. le Préfet.

**VOTE UNANIME**

### **Convention de partenariat avec la médiathèque départementale et la bibliothèque (69)**

Dans le cadre du plan départemental de lecture publique, Madame Fauriel présente une convention de partenariat avec la médiathèque départementale et la bibliothèque communale proposant quatre titres dont deux sur les obligations de chaque partenaire : pour la commune aux obligations de

locaux, de moyens techniques, de moyens humains, financiers ainsi que l'ouverture au public dont le public scolaire et pour le département à l'aide à l'investissement (mobilier et informatique), la formation, le recrutement, l'animation et les collections.

L'opposition municipale s'étonne que cette convention de partenariat « ouvre » la possibilité d'une éventuelle mise en place d'une tarification. Mr le Maire précise que rien n'est prévu en ce sens.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.

**24 + 04 VOTANTS : POUR 23 CONTRE 00 ABSTENTION 05**

### **Compte rendu du comité technique**

Mr le Maire présente aux membres de l'assemblée un compte rendu de la réunion en date du 23 mars, réunion au cours de laquelle ont été évoqués les points suivants : livret d'accueil des agents, TAPS, chèque « tir groupé », autorisation d'absence, bilan d'heures travaillées, mutuelle complémentaire santé, charte vidéoprotection, service soins au Foyer Logement, groupe de travail sur le régime indemnitaire ....

#### **• Informations diverses :**

Mr le Maire informe l'assemblée que le compromis de vente signé avec un potentiel acquéreur du bâtiment communal (ex garage LAVERGNE) a été cassé très récemment. De nouveaux contacts sont en cours quant à cette cession. Dans l'attente, une convention d'occupation précaire (pour 3 mois) a été passée avec une société pour l'organisation de ventes éphémères de poteries.

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que, lors du dernier conseil communautaire de la CCVD, le transfert de compétence sur les équipements sportifs n'a pas été adopté faute de majorité qualifiée .Ce projet de transfert sera représenté lors du prochain conseil communautaire.

Le prochain conseil municipal de juin sera saisi d'un projet de délibération relatif à la baisse des dotations de l'ETAT en direction des collectivités territoriales. Mr Malsert relève que les mêmes élus encartés (de tous bords) tiennent un discours différent au plan national (où sont prônées les économies pour l'ETAT) qu'au plan local (où ils dénoncent ladite austérité en direction des collectivités territoriales) !!!!!. Mr le Maire, Mr Lespets et Mr Fayollet rappellent également les transferts de compétences sans compensations financières.

Mr Gavarin fait part à l'assemblée de son inquiétude quant au devenir des services de la Perception /trésorerie de LORIOU dans le cadre d'une restructuration départementale et note que lorsqu'il y a restructuration il y a suppression de poste, ce qui sera le cas à Lorient. Mme Marin apporte des informations « rassurantes » sur ce point, le DGFIP parle effectivement d'un poste à supprimer mais assure que la trésorerie reste sur Lorient.

Sur interrogation de Mr Gavarin, Mr Doillon, conseiller municipal, informe les membres du conseil des réflexions et études en cours au sujet des mesures de sécurité à prendre (traversée des voies) au niveau de la gare SNCF de LORIOU.

La question relative aux chèques de caution retenus (et encaissés) pour défaut d'entretien de salles communales mises à disposition d'associations fait l'objet d'échanges et de discussions au sein de l'assemblée.

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 22 h 10.**

Le Maire,

